



■ **Décision SGA-DEC-2026-n° 360**

Objet : Abroge et remplace la décision n°2026-168
Société « TOUR'N'SOL PROD » - Prestation artistique du groupe
« GNAWA STREET BAND » - le 06 juin 2026 – A La Grange à
Musique

Direction de la Culture – Grange à Musique

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ; portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Qu'il convient d'abroger purement et simplement la décision n°2026-168, pour report de la date et du lieu de concert.

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à la société « TOUR'N'SOL PROD », sise 29 rue Etienne Dolet à Alfortville (94140), représentée par sa Gérante, Madame Ourida YAKER, pour la réalisation de la prestation artistique du groupe « Gnawa Street Band » le mardi 21 juillet 2026, Place de la fraternité à Creil, dans le cadre des activités de la Grange à Musique.

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestations de services avec la société « TOUR'N'SOL PROD » pour la réalisation de la prestation artistique susmentionnée.

Article 2 : De verser à ladite société le montant de la prestation fixé à 2 743,00€ TTC.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget. La ville de Creil s'engage à prendre en charge les coûts éventuels liés à l'accueil de ces artistes, c'est à dire l'hébergement, le transport et la restauration, si nécessaire.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil le 08 juillet 2026

Omar YAQQOB

Maire de Creil,
Président de l'ACSO



Date de notification : 28/07/2026

Date de transmission au représentant de l'État (pour les actes mentionnés à l'article 2131-2 du CGCT) : 28/07/2026

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 28/07/2026

**AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
06/06/26**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

TOUR'N'SOL PROD.

Adresse siège social : 29, rue Etienne Dolet – 94140 Alfortville

Adresse de correspondance : 5 allée Antoine Sartori – 94140 Alfortville

Numéro de SIRET : 500 697 255 00023

Code APE : 9001Z

Numéro de licence : PLATSV-R-2022-010263

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 23 500 697 255

Contact : ouriday@gmail.com // + 33 (0)1 43 53 96 33 /+ 33 (0)6 03 04 57 62

Représentée par Mme Ourida Yaker, en qualité de Gérante

ci-après dénommée le « Producteur », d'une part

ET

Ville de Creil

Adresse : Mairie de Creil - Place François Mitterrand, Service Culture – La Grange à Musique - BP 76, 60109 Creil, France

N° Siret (ou immatriculation fiscale) : 21600174300527

Code NAF : 8411 Z

Licences : 1-LD 21-6253 / 2-LD 21-7275 / 3-LD 21-7276

Téléphone : 03 44 72 21 40

Mail : gam@mairie-creil.fr

Représenté par Monsieur Omar YAQOOB en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR d'autre part,

EN RÉFÉRENCE AU CONTRAT DE CESSION DES DROITS DU SPECTACLE N°06/06/26, signé le 19/03/2026, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les deux parties s'entendent à apporter les modifications suivantes :

« Article 1 – OBJET

Date : 06 juin 2026

Heure : 16h30, 18h00, 19h30

Adresse précise de la manifestation : La Grange à Musique – Creil

Durée : 3 sets de 25min »

EST REMPLACÉ PAR

« Article 1 – OBJET

Date : 21 juillet 2026

Heure : de 18h30 à 21h00

Adresse précise de la manifestation : Place de la fraternité 60100 Creil

Durée : 1 set de 25min et 1 set de 50min »

Pour le PRODUCTEUR
à Alfortville le 24/06/26
Ourida YAKER

Pour l'ORGANISATEUR
à Creil le 24/06/2026
Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACS

